



communiqué

N°: 038
No.:

Le 23 février 1987

TAXE AMÉRICAINNE SUR L'UTILISATION DES VÉHICULES LOURDS

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui que, le 20 février, à la demande du gouvernement canadien, l'organisme consultatif sur le camionnage s'est réuni d'urgence à Washington pour discuter de l'évolution de la question de la taxe américaine sur l'utilisation des véhicules lourds. Des fonctionnaires du gouvernement des États-Unis et du gouvernement fédéral ainsi que des représentants des provinces ont participé à la réunion.

Par l'approbation récente d'un projet de loi sur l'autorisation d'utiliser les grandes routes, le Sénat américain a accepté une modification qui impose la taxe intégrale à cet égard à tous les Canadiens qui font du camionnage aux États-Unis. Il n'existe pas de disposition semblable dans la version du projet de loi que la Chambre des représentants a adoptée. Les membres de la Chambre et du Sénat se rencontreront prochainement pour résoudre les divergences qui existent entre les deux versions du projet de loi.

Le Canada a demandé la réunion d'urgence pour faire connaître les inquiétudes que le projet de loi du Sénat lui inspire, tout en réaffirmant que les camionneurs canadiens sont disposés à payer une taxe proportionnée à l'utilisation qu'ils font des grandes routes américaines. Les représentants canadiens ont fait observer qu'il n'existe pas de taxe fédérale ni provinciale semblable au Canada.

.../2